

## Projet GRILLE D'EVALUATION DES SITES Cités fluviales de Bretagne ou Haltes fluviales de Bretagne

Commune :	
Nombre d'habitants :	
Nom du Site :	Les labels de la commune (dont nombre de fleurs) :

La qualification "Cité fluviale de Bretagne" correspond à des sites majeurs offrant à la fois des services de base d'un bon niveau et également des services touristiques, des loisirs, des animations et du patrimoine.

Ces sites représentent l'attractivité touristique des itinéraires et les lieux d'étape pour au minimum une nuit. Ils sont aussi des lieux de séjours. Les visiteurs sont assurés d'y trouver un nombre important de services.

Les haltes fluviales sont des étapes de courte durée disposant d'un niveau de service correct mais moins important que celui demandé pour les Cités fluviales. Les haltes pourront être qualifiées comme" halte de loisirs", halte nature", "halte patrimoine" ou autres thématiques si besoin...).

Distance entre la voie d'eau et les services : 1 à 2 km maximum (en fonction du dénivelé et de la qualité de la liaison) et accessible à pieds Période d'ouverture des services : période de navigation d'avril à fin octobre.

La commission prendra en compte :

- la qualité de l'élément
- la qualité de l'entretien et le niveau de propreté
- l'harmonie dans les aménagements et les équipements
- l'adaptation de l'aménagement aux contraintes du site et à la nature de la commune (urbaine ou rurale)

Les critères sont évolutifs ceux aujourd'hui recommandés pourront à terme devenir obligatoires et ce dans un objectif de toujours améliorer la qualité d'accueil.

Les exigences du label seront adaptées pour les communes riveraines du secteur non navigué du canal de Nantes à Brest. Il en va de même pour les communes riveraines des bassins et rigoles d'alimentation des canaux.

SERVICES PRATIQUES sur site	Cité fluviale		Halte fluviale		Distance/Descriptif/Observation
Sui Site	Obligatoire	Recommandé	Obligatoire	Recommandé	Diotarioo, Docomptii, Obcorvation
Signalisation pour arriver jusqu'au site					
Accès en transport en commun (train, car)					
Parking					
Panneau d'informations sur le site (situation, distance entre sites, services disponibles)					
Voies de cheminement sur le site : revêtement, entretien, gestion des flux de déplacement/de mobilité					
Bancs					
Tables de pique-nique non couvertes					
Tables de pique-nique couvertes					
Poubelles					Précisez si tri sélectif et fréquence du ramassage
Eau pour randonneur (pouvoir remplir une gourde)					
Sanitaires					Précisez fréquence de l'entretien
Douche (possibilité de prendre une douche à la capitainerie, camping)					
Attaches vélo					2

suite SERVICES PRATIQUES sur site	Cité fluviale		Halte fluviale		Distance/Descriptif/Observation
Sui Site	Obligatoire	Recommandé	Obligatoire	Recommandé	Biotarios/Bosonpuii/Oscorvation
Borne électrique pour recharge vélo, téléphone					
Wi-fi					
Consignes bagages/consignes vélo					
Ponton/quai					
Borne éléctricité pour les bateaux					
Borne eau pour les navigants					
Mise à l'eau petite embarcation (canoë kayak ou autre)					
Cale de mise à l'eau					
Borne eaux usées					

SERVICES "TOURISTIQUES"	Cité fluviale		Halte fluviale		Distance/Descriptif/Observation
sur site	Obligatoire	Recommandé	Obligatoire	Recommandé	
Office de Tourisme ou bureau info tourisme					
Hébergements (préciser le type: hôtel, camping, chambre d'hôte)					
hôtel	précisez : catégorie	e/classification, capacite	é, label :		
chambre d'hôte	catégorie/classifica	tion, capacité, label :			
camping	catégorie/classifica	tion, capacité, label :			
gîte d'étape	catégorie/classification, capacité, label :				
meublé	catégorie/classification, capacité, label :				
autres	catégorie/classifica	tion, capacité, label :			
Au moins 1 hébergement adapté à l'itinérance (possibilité de dormir qu'une seule nuit) et labellisé accueil vélo 1 à 2 km maximum (en fonction du dénivelé et de la qualité de la liaison)  Parmi l'ensemble des hébergements, précisez si hébergement sur l'eau ou en					Précisez les autres labels
maison éclusière  Restaurant 1 à 2 km maximum (en fonction du dénivelé et de la qualité de la liaison)					
Parmi les restaurants, indiquez si l'un a vue sur la voie d'eau ou terrasse					
Café 1 à 2 km maximum (en fonction du dénivelé et de la qualité de la liaison)					
Parmi les cafés, indiquez si l'un a vue sur la voie d'eau ou terrasse					4

Т

suite SERVICES "TOURISTIQUES"	Cité fluviale		Halte fluviale		ah a a mustian a
sur site	Obligatoire	Recommandé	Obligatoire	Recommandé	observations
Commerces 1 à 2 km maximum (en fonction du dénivelé et de la qualité de la liaison)					
Epicerie générale					
Boulangerie					
Distributeur de billets					
Pharmacie					
Laverie					
Réparation vélo					
Aire de camping car (stationnement et services)					

ACTIVITES DE LOISIRS NATURE	Cité fluviale		Halte fluviale		Distance/Descriptif/Observation
sur site	Obligatoire	Recommandé	Obligatoire	Recommandé	Distance/Descriptii/Observation
Location de vélos					
Circuit de randonnée					
Au moins 1 activité courte durée sur l'eau					
location canoe-kayak					
location menue embarcations (barque, pédalo)					
location petit bateau électrique ou autres					
bateau croisière					
autres activités sur l'eau					
parcours de pêche					
Loueur bateaux habitables					
Jeux extérieurs pour enfants					
Autres activités (précisez)					

ACTIVITES DE LOISIRS CULTURE/PATRIMOINE sur site	Cité fluviale		Halte fluviale		Distance /Descriptif/Observation
	Obligatoire	Recommandé	Obligatoire	Recommandé	Distance/Descriptif/Observation
Activités liées à la découverte du milieu fluvial (musées, visites guidées, dispositifs d'interprétation, autre)					
Autres activités (musées, écomusées, visites guidées, exposition, dispositifs d'interprétation, autres; )					
Fêtes, festivals et animation					

PATRIMOINE sur site	Distance/Descriptif/Observation
Patrimoine fluvial ( à prendre en compte :écluses, ports, ponts, canal, barrage, viaduc, moulin, maison éclusière, chantier naval,)	
Paysage/patrimoine naturel remarquable (marais, lac, vallée, bois, forêt, estuaire, phénomène de marées, panorama)	
Autres Patrimoines (précisez si ouverts au public)	